



ASSOCIATION TERRE D'ERRANCE

Bulletin d'adhésion

En 2002, le centre de la Croix-Rouge de Sangatte a été fermé. Cela n'a bien sûr pas arrêté le flux migratoire. Ici, sans législation ni structure d'accueil adaptées, les migrants en transit se voient condamnés non seulement à la clandestinité, mais aussi à la misère et à l'exclusion, privés de toute dignité.

Les citoyens désirant atténuer les conséquences de la vie à la rue pour ces hommes et femmes fuyant leur pays, se sont constitués en association ou en collectif : le C'SUR et SALAM furent ainsi créés à Calais.

En outre, Calais n'est plus la seule escale du Nord-Ouest de la France : des exilés sont aujourd'hui présents dans les différents ports assurant des liaisons maritimes, ainsi qu'à proximité de diverses stations-service ou aires d'autoroutes fréquentées par les camions qui se rendent en Angleterre, comme à Norrent-Fontes avec l'aire de St Hilaire Cottés.

La multiplication des campements informels sur l'ensemble des régions littorales de la Manche et de la mer du Nord constitue l'une des principales conséquences de la fermeture du camp de Sangatte et du durcissement des contrôles migratoires qui l'ont suivie. Les exilés qui y vivent sont confrontés à différentes formes de mise à l'écart, à des conditions matérielles déplorables et à des contrôles répétés par les forces de police.

Cette dispersion rend le phénomène moins visible, ce qui permet aux pouvoirs publics de tenter de faire croire que ces étrangers ont peu ou prou disparu et que la question est pour l'essentiel réglée. Ainsi, l'Etat français affirme, contre toute évidence, que le problème est beaucoup moins important depuis la fermeture du camp de Sangatte. Or, tant que l'existence des exilés restera niée ou masquée, les responsables politiques continueront à se dispenser d'identifier les causes de leur venue, de leur errance, de leur précarité et de s'exonérer de toute recherche de solution.

Nous avons donc décidé de créer l'association Terre d'Errance, pour apporter un soutien humanitaire aux exilés transitant par la commune de Norrent-Fontes, informer la population de ce qui se passe dans la région, et pour alerter l'opinion du vide juridique qui concerne ces migrants ; car leur situation de transit les condamne à des conditions de vies inhumaines en attendant leur arrivée à destination.

Cette situation n'est convenable pour personne, quelle que soit notre position sur la question des flux migratoires, nous devons exiger un traitement digne et humain de celle-ci, comme on l'espérerait pour nous même.

Adhérer, c'est exprimer votre soutien envers ces hommes et femmes, c'est exprimer votre désaccord sur le mode de gestion par l'Europe de cette question, et c'est exprimer votre inquiétude quant au déséquilibre Nord-Sud, premier responsable de l'exil forcé de centaines de milliers de gens.

Bulletin à renvoyer à l'adresse suivante : Terre d'errance 932 B rue Docteur Bailliet 62330 ISBERGUES

NOM :

Adresse :

Prénom :

Courriel :

Montant de la cotisation versé par chèque :

(5€ ou plus, à l'ordre de l'association terre d'errance)